

HOMOLOGATION REMORQUES



FORMATION

Public concerné :

Personnes devant réaliser des dossiers d'homologation européenne conformément à la directive 2007/46, sur des remorques, et assurer la conformité de la production par rapport aux éléments homologués. Sont également concernés par certaines parties de la formation, l'ensemble du personnel de la société, en tant qu'acteur de la conformité de la production.

Objectifs Opérationnels

Comprendre les exigences de la réglementation européenne pour réaliser des homologations et assurer la conformité de la production au travers de plans de contrôle adaptés aux homologations réalisées.

Contenu de formation

Cours théorique

- ⇒ Les différents niveaux réglementaires : Fr (arrêté), Europe (Directives) et ONU (Règlements);
- ⇒ Passage en revue des réglementations avec interprétation des exigences applicables :
 - Dispositifs de protection arrière (Directive 70/221/CE) ;
 - Plaque immatriculation arrière (Directive 70/222/CE) ;
 - Freinage (Directive 71/320/CE) ;
 - Plaque réglementaire (Directive 76/114/CE) ;
 - Installation des dispositifs d'éclairage (Directive 76/756/CE) ;
 - Systèmes anti- projections (Directive 91/226) ;
 - Installation pneumatiques (Directive 92/23/CE) ;
 - Pare-Cycle (Directive 89/297/CE et arrêté du 19 décembre 1958) ;
 - Masses et dimensions (Directive 97/27/CE) ;
 - Installation du dispositif d'attelage (Directive 94/20/CE) ;
- ⇒ Constitution du dossier d'homologation pour une RCE, NK ou NKS
- ⇒ Choisir son organisme d'homologation (UTAC, TUV, ATEEL...),
- ⇒ Mise en place d'un plan de surveillance (COP), pour assurer la traçabilité des parties homologuées.

Travaux Pratiques

- ⇒ Définition des TVV de vos véhicules
- ⇒ Identifications des homologations applicables à vos véhicules
- ⇒ Transposition des contraintes réglementaire à vos produits

Accessibilité :

Si votre situation nécessite des aménagements particuliers, contactez nous au 02 43 03 00

Prérequis :

Notion des exigences en carrosserie industrielle

Durée :

Méthodes pédagogiques :

- Interprétation de la réglementation au travers des textes réglementaires et de fiches de veille.
- Cours théorique : Définition des contraintes réglementaires sur chacun des chapitres applicables.

Qualité du formateur :

Un Formateur Spécialiste de la carrosserie

Documents fournis :

Support de formation et attestation de formation.





Modalité de suivi de l'exécution du programme

- ⇒ Il est demandé aux stagiaires à chaque début de demi-journée la signature de la feuille de présence.
- ⇒ Durant la formation, le formateur veille à la bonne compréhension et acquisition de l'information au travers de questions posées aux stagiaires.

Evaluation des acquis

Exercices d'applications (alternés avec la théorie) élaboration d'un dossier d'homologation type
Mise en place et validation d'un plan de contrôle.

Réalisation et validation d'un dossier d'homologation sur un point réglementaire au choix. Réalisation et validation du plan de surveillance adapté à la production.

